



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle

Séance du 08 décembre 2020.

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	25
PRESENTS	19
VOTANTS	21

**DATE DE LA
CONVOCATION**

01/12/2020

OBJET

**Dons collecte alimentaire
dématérialisée.**

Acte rendu exécutoire après
publication le
15 décembre 2020

La Vice-Présidente,
Nathalie LENOTRE

L'an deux mil vingt, le huit décembre à dix-neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du premier décembre se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENOTRE.

Etaient présents : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle DUVAL-DELAGUIERCE, Fleur GOSSELIN, Paule GOUIN, Jean-Guy GRANDIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENOTRE, Sylvie MOLERO, Delphine PRIEUR, Richard ROUSSEAU, Ophélie SABBABI, Jacqueline ROSSET, Gaëlle TELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Michel MAROT donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
Nathalie RIBAUTL donne pouvoir à Nathalie LENOTRE

Absents excusés : Abdellah LHESSANI, Michel MAROT, Christophe PAPILLON, Nathalie RIBAUTL, Jean SELLIER.

Absents : Hugo DUPONT.

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que suite à l'annulation de la collecte alimentaire physique au sein des supermarchés du territoire, une collecte alimentaire dématérialisée est mise en place via la plateforme d'achat « Achetez en Pays de l'Aigle ». Des « tickets » correspondant à un montant de don (1€, 2€50, 5€, 10€, 20€, 50€, 100€) sont proposés à l'achat et permettront au service de l'aide alimentaire d'acquérir des produits destinés à la distribution.

Chaque don est accepté à titre conservatoire, et ne deviendra effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil D'Administration sous la forme d'une délibération. Aussi, une attestation de défiscalisation à hauteur de 75% sera transmise à chaque personne à la suite d'un don.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'utilisation de la plateforme d'achat local pour l'encaissement des dons destinés à la collecte.
- **APPROUVE** la valeur des tickets proposés à la vente concernant les dons.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20201208-2020-12-08-128-AI
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020